



Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Coiffure est un professionnel qualifié, compétent dans les techniques d'hygiène, de soins, de coupe, de mise en forme et de coiffage de la chevelure. Il assure aussi le conseil concernant les produits et les services relevant de sa compétence.

PFMP

12 semaines de périodes de formation en milieu professionnel réparties sur les 2 années.



Profil du titulaire du CAP

Le titulaire du CAP Coiffure doit être capable :

- d'établir un bilan technique ;
- de mettre en œuvre les différentes techniques :
 - d'hygiène et de soins capillaires ;
 - de préparation, d'application et de rinçage de produits professionnels ;
 - de coupes (faisant appel aux techniques de base) ;
 - de mise en forme temporaire et durable ;
 - de coiffage courant ;
- d'accueillir, d'assurer le suivi et de prendre congé du client ;
- de conseiller les produits et les services relevant de sa compétence.



Emplois concernés

Le titulaire du CAP Coiffure exerce sa profession dans différents secteurs d'activités :

- salons de coiffure ;
- établissements et institutions diverses : soins, cure, convalescence, réadaptation, armée ;
- centres d'hébergement, de loisirs et de vacances ;
- milieux du spectacle, de la mode ;
- entreprises de production et de distribution de produits capillaires.



62, rue Lavoisier
B.P. 120 - 71200 LE CREUSOT
Tél. : 03 85 77 67 00
Fax : 03 85 77 67 17

www.lyceeblum-creusot.fr

